



# **LA PECHE MARITIME : COOPERATION EURO-MAROCAINE**

**Mémoire de géopolitique**

**du Lieutenant-colonel Mohammed CHARQI**

**dans le cadre de l'étude dirigée**

**« Les enjeux des espaces océaniques »**

**Directeur : Contre-Amiral François CARON**

Avril 2001

## INTRODUCTION

Le Royaume du Maroc, pays dont l'histoire est forgée par la succession de toutes les civilisations du bassin méditerranéen, recèle les empreintes qui témoignent de sa position stratégique à la limite Nord Ouest de l'Afrique, au marche pied de l'Europe et à travers les liens de tous genres qu'il établit entre l'Orient Arabo-Musulman et l'Occident. De cela, il est membre de toutes les Organisations régionales chargées de réguler la vie des ensembles et entités concernées par cet environnement multidimensionnel dont il ne s'est jamais défait du devoir de jouer un rôle géostratégique de paix et de stabilité, comme il en a partagé les soubresauts des périodes de conflits et des scénarios de bras de fer de puissance vécus le long du vingtième siècle.

Jeune état sorti non sans ombrages de la période du protectorat et des legs de la deuxième guerre mondiale, le Maroc s'est engagé à mener le processus de son développement dans un climat international largement dominé par la recherche d'un équilibre une autre fois encore perdu avec l'avènement de l'ère bipolaire. La concurrence induite par cette recherche, particulièrement l'œuvre des pays riches, prit des formes qui n'épargnèrent guère l'indépendance des pays à peine libérés de l'occupation. Toutes stimulantes du progrès à un rythme insoutenable par ces derniers qui, manquant de savoir, encore plus d'expertise, ne comptaient que sur les revenus des ressources naturelles généralement mis au pas des besoins inhérents à la réalisation des objectifs des nations puissantes. Les résultats d'un tel état de dépendance se font toucher actuellement, après l'évincement du communisme et la fermeture des accès des puissances occidentales, à travers la manifestation du sous développement et de la misère sur tous les continents. La conjugaison entre la richesse du Nord et le besoin en soutien du Sud ne se base selon l'analyse faite au Sud que sur des manœuvres, couvant généralement les séquelles et les rancœurs du passé, de faire aboutir les désirs des pays nantis à pérenniser leur puissance dans le cadre d'une coopération qui paraît clairement avoir manqué la sens qu'on lui affectait.

Le Royaume Chérifien n'ayant pas échappé aux aléas de ce climat ne leur a au demeurant pas prêté le flanc vulnérable. Au lendemain de son indépendance, il a entrepris avec rigueur le maintien de la compacité d'une société inconsciemment en proie aux influences des courants idéologiques de communisme, de panarabisme, de non-alignement ...etc, qui prédominaient en cette période de l'histoire ; une rigueur qui lui a valu généralement d'être accusé de 'non-respect aux droits de l'homme'. Parallèlement, il a procédé au contournement des tractations politiques suscitées par la complexité du lancement des bases d'une démocratie qu'il a voulu adaptée à sa réalité institutionnelle et socio-économique et a opté pour une politique équilibrée tenant compte des susceptibilités de tous ses partenaires. Aussi, bénéficiant d'une coopération privilégiée avec la France, il vendait des phosphates à l'URSS, achetait de l'armement en Europe de l'Est, aux pays de l'OTAN, il maintenait des relations avec Israël par l'intermédiaire des populations israéliennes d'origine marocaine et a réservé un accueil populaire au Pape Jean Paul II à Casablanca, comme il a demandé la considération de son éventuelle

adhésion à la CEE. Soit une politique spécifique, une forme mûrement raisonnée de non-alignement qui s'est en même temps mise au service d'une démarche de développement économique, d'autosuffisance au commencement, tirant son rendement d'une série de planifications harmonieuses et s'appuyant sur des potentialités naturelles dont l'insuffisance quantitative a été compensée par une gestion rationnelle ainsi que des efforts d'une population disciplinée, laborieuse et entreprenante.

Cependant, le Maroc a, jusqu'à une certaine limite, cédé aux pressions étrangères qui ont conduit à l'exploitation abusive des fonds marins qui relèvent de droit de sa souveraineté. L'analyse rétrospective de la situation vécue à cette période dans la région du Maghreb arabe en corrélation avec les relations internationales contemporaines permet de dégager que la flexibilité affichée par le Maroc à l'égard de ce domaine pourtant vital pour la réussite de son entreprise économique est essentiellement due :

- A l'inexistence à cette époque au droit de la mer d'une matière reconnaissant pour chaque nation l'existence d'une 'zone économique exclusive' sur laquelle le Maroc se serait appuyé pour défendre ses acquis maritimes ou, au moins, trouver une justification de rechercher un partenariat pour ses échanges économiques en dehors des pays intéressés par la situation tendue des sphères méditerranéenne et européenne ;
- A l'unanimité nationale de parfaire l'intégrité territoriale du pays alors qu'il manquait de moyens de dissuasion à un moment où, d'un côté, l'Espagne cherchait la création d'une entité à sa solde dans les territoires sahariens marocains qu'elle a occupé jusqu'en 1975 et, d'un autre, la manœuvre de l'ordre communiste qui visait à la fois, de disposer d'un accès direct à l'Océan Atlantique, contrôler le détroit de Gibraltar et asseoir son influence, voire sa domination, sur toute la rive sud de la Méditerranée pour prendre l'Europe en tenaille une fois parachevée son encerclement par le Maghreb. Plus encore, à un moment où l'Union soviétique appuyait les pays de la région acquis à ses thèses dans leurs efforts de faire valoir le principe de décolonisation dans un territoire dont le lien d'allégeance avec la dynastie marocaine est reconnu par la Cours Internationale de Justice, et dont la simple lecture des traits physiques montre clairement l'appartenance indiscutable au Maroc – un appui qui n'a d'ailleurs pas manqué de susciter l'adhésion de certaines nations occidentales parfaitement conscientes des enjeux que représentait la région.
- Au comportement des puissances détentrices de flottes navales commerciales, fidèles à l'esprit d'intérêt qui régissait les relations internationales des temps modernes, de piller les richesses d'un jeune état prisonnier des spéculations politiques relatives à une situation conflictuelle montée de toutes pièces ;
- A la politique des puissances occidentales qui, préoccupée par l'échiquier moyen oriental et les réserves de pétrole qu'il recèle, elle ne s'est relativement intéressée - non sans marchandages- au problème saharien marocain qu'au lendemain de la guerre froide, bien que consciente des préférences occidentales marocaines. Un comportement que le Maroc a

traduit dans les faits par des prises de position claire lors des mesures de ‘containment’ contre l’avancée communiste en Afrique, lors de crises comme celles du Congo belge, au Katanga, ou de la République de Centre Afrique, sans parler bien sûr de la lutte acharnée qu’il menait sur son territoire saharien contre des hordes de mercenaires ramassées dans toutes les contrées communistes de la planète.

Deux événements historiques sont venus affermir la position du Maroc dans la défense de ses droits sur ses espaces marins, plus particulièrement la pêche utilisée jusqu’en 1988 comme un moyen pour calmer la soif de beaucoup de pays, avec à leur tête l’Espagne suivie de l’Union soviétique, fondamentalement opposées à la récupération de ses territoires sahariens : les dispositions du droit de la mer de Montégo Bay de 1981 qui reconnaissent à chaque nation de disposer d’une zone économique exclusive et la déclaration par le FMI et la Banque Mondiale de la nécessité pour un certain nombre de leurs clients en voie de développement, parmi lesquels figurait le Maroc, de procéder à l’ajustement structurel de leurs économies. L’occasion s’est présentée alors au Maroc de reconsidérer la gestion de ses ressources halieutiques pour soutenir les réformes de son économie et consolider sa position de bon client vis à vis de ces deux institutions qui suscitent l’appui des milieux influents de la puissance mondiale. Il créa alors sa zone économique exclusive le long de ses côtes, une année après la création du ministère de la pêche. Dans cet environnement, la CEE a continué de renier la souveraineté du Maroc sur les eaux territoriales de la zone saharienne récupérée. Mais, en assurant le contrôle militaire de la totalité du territoire contesté qui a coïncidé avec le début de l’effondrement de l’URSS et le sombrement de ses satellites dans le vide politique, il est arrivé à un consensus avec son partenaire européen pour conclure le premier accord de pêche couvrant la période du 25.2.88 au 15.5.92.

Depuis l’expiration de cet accord, la marche de la coopération entre le Maroc et La communauté européenne est jalonnée d’une succession interminable de négociations dans lesquelles la question de la pêche occupe une large part. La lenteur observée dans la recherche d’un terrain d’entente à ce sujet s’expliquerait par l’éloignement des visions des deux partenaires à cause, d’une part, de la rigueur de l’Europe dans les mesures de protection de ses frontières incluant l’Espagne, pays de tradition de pêche et de la priorité accordée au projet de son élargissement aux pays de l’Europe centrale et orientale ; d’autre part, des changements politiques en cours au Maroc, tous concentrés sur la nécessité de doter l’économie nationale des moyens de décollage et de liberté d’action dans un environnement maghrébin instable.

A l’angle mort de ces positions, quelle est la perception faite de la coopération dans cette région où s’entremêlent les craintes sécuritaires collectives de l’Europe de l’Ouest aux nécessités du développement d’une UMA cherchant encore à enterrer l’héritage d’une époque d’hostilité acharnée ? Quelle est la place de la pêche maritime dans la coopération entre un ensemble puissant et un pays qui cherche les moyens d’échapper aux répercussions de la situation chaotique maghrébine et, autant que faire se peut, de stimuler l’édification d’une région stable, propice à davantage de progrès ? Comment peut cette coopération être envisagée pour assurer la continuité d’un partenariat euro-marocain que le

Maroc a fidèlement sauvegardé, en dépit de la limite de ses moyens, face aux pressions des propagandes collectivistes du siècle dernier ?

Le projet d'inscrire la coopération avec l'UMA dans le cadre de l'ensemble Méditerranéen ne traduit pas le discours de l'Europe occidentale d'aide prioritaire au développement de l'entité maghrébine dont elle perçoit une sensibilité préoccupante pour la sécurité de son flanc sud. Plus encore, les choix politiques opérés par l'Union européenne dès le lendemain de la guerre froide secouent gravement les bases du sous-ensemble maghrébin, déjà paralysé par les divergences complexes de ses membres, et face auxquelles il n'y a de solution imaginable à terme pour le Maroc que de mener une politique individuelle de développement. Aussi la volonté affichée par le Maroc de réglementer la gestion de ses ressources halieutiques vise-t-elle en premier lieu à promouvoir ses potentialités économiques, de lancer les bases de développement d'une flotte commerciale qui le rende en mesure de prendre le relais de l'Espagne dans l'approvisionnement du marché communautaire en produits de pêche, parachever le processus démocratique actuellement en phase de transition et consolider ses acquis de souveraineté. Ce sont là des réalisations qui ne peuvent aboutir sans la participation de l'Europe vis à vis de laquelle le Maroc gagnera de devenir un partenaire sûr, dans tous les domaines des échanges, et de laquelle il ne peut se désolidariser dans l'action stabilisatrice de la situation de troubles et de marginalisation qui prévaut dans certaines parties du Maghreb.

Pour étayer cette idée force, il est primordial de mettre l'accent sur le constat d'incompatibilité de la coopération euro-maghrébine telle qu'elle est perçue et pratiquée par l'Union européenne et la réalité de la situation dans l'Unité du Maghreb arabe, avant de montrer l'importance de l'activité de la pêche maritime pour le développement du Maroc et la promotion de toute la région maghrébine en vue d'assurer les conditions de sécurité pour lesquelles l'Europe ne cesse d'œuvrer dans le bassin méditerranéen ; enfin faire l'approche d'une forme de coopération qui permette de concrétiser, ne serait-ce que partiellement, les promesses européennes en faveur de la région et réaliser les souhaits des pays maghrébins, tout en conservant des richesses qui, dans une zone où les acteurs sont liés par la proximité géographique et l'héritage de l'histoire, doivent être mis en commun au service de la sécurité et de la stabilité sociale.

## **Première partie :**

## UNE COPPERATION INADAPTEE AL REALITE

### **11. La nature de la coopération Euro-méditerranéenne :**

Recherchant un équilibre géopolitique pour garantir la sécurité de ses frontières méridionales, l'Union européenne s'emploie à faire aboutir dans le bassin méditerranéen un processus de développement optant pour la coopération inter régionale, mais qui s'adresse de manière différentielle aux pays de la région sans tenir compte des potentialités, des sensibilités et des objectifs de chacun. Cette pratique contradictoire, soumise de plus aux influences extérieures à la région, promet encore moins de chances de succès au Maghreb arabe, où les divergences politiques héritées de l'ère coloniale et de la lutte idéologique du siècle qui s'achève obligent le Maroc à entreprendre une démarche de développement économique séparée.

Dans sa globalité, l'espace méditerranéen bouillonne encore par la complexité des problèmes qui rendent impossible, à terme, la réalisation d'un équilibre géostratégique, en mesure de soutenir le projet ambitieux de développement préconisé par l'Union européenne. La multiplication des foyers de tensions identitaires entretenus dans la région depuis plus d'un demi-siècle est intensifiée par l'entrelacement des intérêts des nations puissantes dans la zone méditerranéenne. Le but serait pour elles d'assurer chacune sa part dans le contrôle des richesses existantes et de se pré-positionner face aux puissances émergentes du continent asiatique. De fait, les sensibilités des pays visés par le projet européen se présentent de manière aussi multiforme que la diversité des problèmes posés et aussi exigeantes qu'ils défendent fermement leurs acquis naturels ou le rôle qui leur est assigné dans le jeu de puissance qui se dessine en préparation du futur. Plusieurs points de discorde enveniment les relations au sein de l'ensemble méditerranéen : le problème de la Palestine, la question chypriote, les réclamations identitaires basque et corse, la crise latente du Sahara marocain, l'isolement de la Libye accusée de soutien au terrorisme et le terrorisme politique en Algérie, ...etc.

Face à cet ensemble hétéroclite et menaçant dont la configuration a été entamée dès la période coloniale et qui continue d'être entretenue, l'Europe divorce avec sa perception de développement global pour participer à asseoir des équilibres régionaux constamment remis en question. Les choix opérés dans le mode de développement européen interviennent à un moment où n'ont pas encore cessé les manœuvres de puissance mondiales de réaliser en Méditerranée des équilibres basés sur la hiérarchie des forces. Des équilibres qui, en raison du caractère inchangé des sensibilités conflictuelles de la zone, génèrent à leur tour de nouvelles situations de déséquilibre. L'Europe compatit avec les souffrances des entités de l'ex-Yougoslavie mais soutient leur maintien dans une fédération identifiée à la majorité serbe ; elle admet la Grèce au sein de l'Union pour la renforcer davantage face à la Turquie à laquelle elle est opposée par des problèmes territoriaux ; elle maintient la Turquie au sein de l'Otan pour assurer sa suprématie dans le monde moyen oriental et procurer une alliance de proximité pour Israël ; Elle dote ce dernier de moyens dépassant les moyens européens réunis pour prévenir toute montée en puissance

des nations de la région ; elle favorise l’Egypte pour éliminer sa puissance, par un rejet, au sein du monde arabo-musulman ; elle étrangle la Libye suspectée de soutien au terrorisme alors qu’Israël s’affaire à tuer et éliminer physiquement enfants et responsables palestiniens et que les Etats-Unis se donnent le luxe d’abattre un avion de lignes iranien au dessus du Golfe arabo-persique lors de la guerre Irak – Iran et de bombarder le Soudan et l’Afghanistan accusés d’avoir participé à des attentats contre ses ambassades en Afrique...etc. Ce sont là des prises de positions certes récurrentes aux calculs imposés par la sauvegarde des intérêts européens dans la zone, mais qui sont clairement antinomiques à l’esprit du projet sécuritaire méditerranéen. Forte de son union, l’Europe jouerait un rôle plus constructif dans le développement harmonieux de cet espace par le choix de meilleures approches d’équilibre et de conciliation.

Dans ce sens, à l’exception de son soutien de l’état d’Israël dont la création sur le territoire palestinien garde imperturbablement un caractère existentiel pour l’ensemble du monde arabo-musulman de la région, cette manière de procéder de l’Europe a changé de portée dans la perception de toutes les couches sociales pour devenir avec la succession des événements un signe différenciateur qui alimente la méfiance. Du coup, chaque pas accompli par l’Europe en vue de l’accroissement de sa puissance ou d’une meilleure gestion de son espace est accompagné au Sud, sur le plan des échanges, de mesures généralement improvisées de prospection de nouveaux marchés. Mais, ces derniers se s’avèrent toujours incapables d’honorer la place de l’Europe, ne serait-ce que sur le plan du rapprochement géographique et de la facilité de communication caractéristique des sociétés méditerranéennes. Sur le plan politique, les relations entre les pays de la rive méridionale sont largement influencées par la conduite de chacun face aux réaménagements opérées en Europe ou par rapport aux positions européennes dans la gestion des problèmes de l’heure. Par ce que l’Europe préfère la manœuvre de clans sur la concertation d’ensemble, les points de vue des protagonistes du Sud sont généralement divergents et aggravent déséquilibre déjà entamé par les déboires économiques. Ceci a été noté suite à beaucoup d’événements qui ont malheureusement un rapport avec la sensibilité des populations. Les efforts des gouvernements dans les tentatives de concilier la rigueur pragmatique des pays du Nord dans la sauvegarde de leurs intérêts et le sentiment de déception sociale porteur de risques de déstabilisation au Sud, n’arrivent pas redresser la perte de confiance acquise au niveau populaire. Le résultat communément perçu, pour le commun des populations du Sud, comme pour leurs gouvernements manquant de ménagement de la part de l’Europe, est que les seuls liens qui continuent de tenir entre le Nord et le Sud de la méditerranée sont un ensemble d’actes d’intérêts que l’Europe doit accomplir en soutien de la persistance de sa puissance.

Par ailleurs, la lecture du bilan de la coopération entreprise depuis 1976, bien que revu en amélioration par rapport à ceux qui l’ont précédé, entre l’Europe et les pays du Maghreb et du Machrek avec Israël, reflète clairement ce caractère de déséquilibre dans la considération des potentialités des partenaires. Celles-ci qui, si elles sont soutenues par une aide européenne, ne manqueraient pas de consolider la stabilité sociale tant requise pour la sécurité de toute la zone méditerranéenne. L’importance des financements tient compte plutôt du degré d’adhésion des bénéficiaires aux procédés arrêtés par les puissances occidentales dans la gestion du bassin méditerranéen au lendemain de la

seconde guerre mondiale. A titre d'exemple, en excluant l'aide exceptionnelle dont bénéficie Israël en comparaison avec ses voisins, il est constaté dans la répartition du financement destiné au soutien du développement après 1991, dans le cadre de la politique méditerranéenne rénovée, au profit des pays du Maghreb et l'Egypte, bien qu'y apparait un rééquilibrage favorable à l'Algérie. Celle-ci vient toujours en troisième position après l'Egypte et le Maroc<sup>1</sup>, bien qu'elle recèle des richesses importantes qu'il suffit seulement de mettre en valeur, par un soutien européen significatif, pour l'aider à se dégager des troubles sociaux dont elle est victime. De plus, la structure de l'aide n'est pas toujours profitable aux pays concernés : les prêts de la BEI restent plus importants que les aides non remboursables<sup>2</sup>, la Mauritanie fait l'objet d'un traitement séparé rentrant dans le cadre des accords de Lomé IV et la Libye tout simplement exclue du jeu, sans considération des répercussions de son isolement sur l'ensemble d'un Maghreb dont les sensibilités sociales restent le lien prédominant depuis plus de quatorze siècles.

Aussi, faudra-t-il admettre que bien que revêtant un caractère sécuritaire collectif, la coopération Euro-méditerranéenne semble orientée davantage vers la consolidation de la puissance européenne dans la région. Le comportement de la rive nord dans le choix des priorités au regard de la seule évolution des relations internationales, elles-mêmes préjudiciables à la majeure partie de la région, n'arrive pas encore à se rendre compte des besoins de première sensibilité du Sud plongé dans des difficultés structurelles héritées d'épisodes qui, à un certain temps, étaient directement liées à la sécurité de la même Europe face à la menace communiste. Par ailleurs, la situation actuelle du Maghreb arabe reflète les résultats de la coexistence des deux rives durant plus d'un siècle suite à une coopération communément vue dans cette partie du bassin méditerranéen comme ayant toujours été conduite en faveur des puissances européennes. Le constat permet de soutenir que, au vu de la nature de la coopération euro-méditerranéenne et les divergences qu'elle suscite au sein des pays maghrébins, chacun de ces derniers devrait chercher à conduire une politique propre de développement et que seule la résultante des progrès réalisés rétablirait l'équilibre des forces nécessaires à une coopération plus saine avec le voisin européen.

## **12. Situation actuelle au sein de l'Unité du Maghreb arabe :**

Face aux conditions fixées par l'Union européenne en vue des négociations pour l'aide au développement des pays de la méditerranée, L'Unité du Maghreb arabe dont les bases ont été jetées en 1989 ne parvient pas encore à unifier l'action de l'aile occidentale du monde arabo-musulman pour faire aboutir cette entreprise collective. Ce n'est pas de la part des pays maghrébins une volonté innée de se rebeller contre la nécessité d'agir en commun pour faire face aux bouleversements géopolitiques de la région, mais c'est un lot de divergences structurelles héritées du passé que la vision déconcertée des événements internationaux en cours est venue élargir davantage. Les acquis de la civilisation commune, les demandes pressantes des sociétés en quête de réformes, l'incertitude de l'avenir que la situation vécue

---

<sup>1</sup> Christian HEN, Revue Franco-Maghrébine de droit, N°5 – 1977, Presses universitaires de Perpignan, P.107-114

<sup>2</sup> *ibid.*

laisse présager et la continuité des progrès des nations avoisinantes du Nord ne paraissent pas stimuler certaines volontés maghrébines vivant encore les réminiscences d'une situation de pseudo puissance éphémère, rachitique parce qu'hybride, atteinte lors de la deuxième moitié du siècle qui s'achève. Une situation complexe qui prive le Maghreb de se faire valoir, vis à vis du grand voisin du Nord, comme un partenaire crédible et ouvre les voies aux courses individuelles.

La fracture dont souffre le Maghreb n'est pas un fait passager d'apparition récente. La relecture de l'histoire en retrace l'origine jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle, période dans laquelle le Maroc s'est séparé de l'autorité Abbasside de Bagdad. A part quelques extensions qui ont rallié l'Algérie à l'extrémité Ouest de la méditerranée, les pays du Maghreb n'ont dans les faits jamais été unis par plus que l'appartenance à une religion commune et l'usage de la langue du Coran. L'extension de l'Empire ottoman a consacré l'isolement du Maroc qui est resté tourné vers l'Afrique, l'Europe et la nation américaine naissante, pendant que l'Algérie a été occupée par la France dès 1830, suivie de la Tunisie moins d'un siècle après. La lutte pour l'indépendance des pays maghrébins a introduit pour la première fois après la rupture du 9<sup>e</sup> siècle l'idée de la formation d'une entité régionale, dans la signification moderne qui part de la mise en commun de toutes les potentialités, sous une direction politique donnée et avec des objectifs à définir compte tenu de la réalité internationale. Malheureusement, la période de décolonisation a été marquée par les influences de la confrontation idéologique sur la configuration de paysage géopolitique mondiale et qui n'a pas laissé indifférents les pays du Maghreb. Aussi les facteurs ci-après sont-ils intervenus pour entériner une désintégration vécue déjà de longue date les séquelles continuent de paralyser de nos jours toute tentative d'action concertée de développement :

- La substitution du courant communiste aux normes reçues pendant l'occupation d'un colon aveuglément haï. Ne cachons pas que le communisme s'est présenté sous une allure prometteuse avec un discours soit disant libérateur, des réformes sociales et des procédés qui ont accompli des progrès énormes dans les domaines économique et technologique avant d'atteindre la limite de leur amplitude ;
- Le courant du panarabisme nassérien plagiant largement dans les préceptes communistes, gonflé, qui a élargi l'étendu des tiraillements au sein du Maghreb par des approches plus propagandistes que porteuses d'un minimum de stabilité et de gloire ;
- La découverte de l'importance des richesses pétrolières dans l'embrigadement des jeunes nations africaines, asiatiques et sud américaines contre le monde occidental, aux dépens des besoins vitaux d'un Maghreb encore au début d'une longue marche avec, en charge, des populations à grande majorité illettrées, politiquement immatures et souffrant d'un manque de repères de modernité dans un environnement en cours de reconfiguration ;
- La situation encore confuse des frontières des pays maghrébins héritée de la colonisation ;
- L'intérêt stratégique que représente l'Afrique du nord comme en venait de témoigner le dénouement de la seconde guerre mondiale ;

- Enfin, une administration et des institutions improvisées s'appuyant sur une direction insuffisamment formée, surtout pour planifier la construction de base d'un ensemble d'états à prédominance rurale.

Durant cette période, les différends ont dépassé le stade des divergences politiques pour prendre des formes conflictuelles qui ont failli dégénérer en une instabilité ingérable. La persistance des pays pétroliers maghrébins à forcer la soumission de l'ensemble de la région à rompre ses liens avec l'occident 'impérialiste' au profit du syndrome communiste a provoqué une série d'événements regrettables, tant les torts subis par les sociétés de la région étaient importants. Aussi, en plus des pertes dues aux affrontements, le redressement des sociétés, essentiellement au Maroc et en Tunisie, nécessitait-elle la neutralisation des adeptes des thèses déstabilisatrices. Les mesures prises pour ce fait ont jusqu'à une certaine limite réduit les rendements sociaux suite à la limitation de certaines libertés. Une manière de procéder que les Marocains louent actuellement pour adhérer à l'esprit de l'adage, lui aussi marocain, selon lequel dans certaines conditions 'il est préférable de souffrir d'une gestion arbitraire que de vivre dans l'anarchie stérile'.

L'élargissement de l'espace européen en 1985 avec les mesures contraignantes imposées aux exportations vers l'Europe et l'échec du communisme sont alors venus forcer l'élite maghrébine à revoir leurs politiques restées jusqu'en 1989 dominée par la passion. L'idée de constituer un espace régional est née pour gérer des potentialités complémentaires ; ce fut alors la déclaration de la naissance de l'Unité du Maghreb arabe. Tant désirée localement et encouragée du côté européen, l'UMA reste jusqu'à présent une simple formulation. Malheureusement, les Maghrébins n'ont rien fait pour en réaliser et, éventuellement, en évaluer les bénéfices et les Européens ont tout mis en œuvre pour la faire avorter.

Sur le plan local, la divergence des gouvernements maghrébins dans l'imagination de cette structure a dès le départ annoncé son échec, à l'image des précédents accords d'union bilatéraux établis sans lendemain entre les pays concernés. La Libye plaidait pour une union expéditive appuyant la mise en commun de tous les potentiels et institutions avec un seul gouvernement et voulait y adjoindre le Soudan, le Tchad et le Niger ; le Maroc, tardivement appuyé par l'Algérie, optait pour un processus d'union minimaliste à objectifs à long terme. Le résultat des activités officielles se résume à une intense activité diplomatique qui n'a abouti à aucun accord écrit qui aurait touché les institutions nationales en faveur de la communauté. Si l'on excepte la réalisation du gazoduc Algérie - Espagne, aucun projet économique commun n'a vu le jour. Mieux encore, les divergences traditionnelles ont survécu au projet d'union comme c'était le cas des déclarations et prises de position lors de la guerre du Golfe, la gestion du problème palestinien et l'incapacité de trouver des issues à la crise algérienne et au conflit du Sahara marocain. Actuellement, les frontières algéro-marocaines sont fermées pour limiter l'impact de la situation d'anarchie qui prévaut en Algérie et dont on ne connaît pas exactement les acteurs. Cependant, le seul point positif tiré de la tentative de création de l'UMA, qui ne doit rien à un quelconque effort officiel, reste l'adhésion populaire à l'idée d'une union qui stimulerait les énergies productrices, et les

efforts des associations socioprofessionnelles qui veulent créer des cadres maghrébins pour favoriser la mentalité unioniste.

Sur le plan européen, Il ressort que la préférence portée par le discours sur l'UMA en tant que partenaire de l'Europe dans son action collective de développement de la partie occidentale de la méditerranée n'est pas honoré dans la pratique. Tout d'abord, la coopération pour le soutien de la restructuration des économies des pays maghrébins reste en deçà des besoins requis et l'Union du Maghreb arabe ne semble pas susciter l'encouragement de l'Europe qui en a tant souhaité la naissance<sup>1</sup>. La politique méditerranéenne dans sa forme rénovée de décembre 1990 ne semble pas, selon Christian Hen, être en mesure de répondre à tous les problèmes posés par ses relations avec le Maghreb<sup>2</sup>. Mieux encore, alors que les conclusions du conseil européen de décembre 1990 avaient rappelé l'attachement de la C.E.E. à la création de l'UMA, celle-ci n'est même pas mentionnée dans le texte traitant des interventions d'intérêt régional (article 2, § 2), un des deux domaines que la première proposition de la commission évoque pour limiter le champ d'action de la coopération entre les deux communautés (coopération horizontale)<sup>3</sup>.

Ensuite, bien que connaissant tous les facteurs spécifiques de complexité des problèmes qui enveniment la situation au Maghreb, l'Europe semble irrémédiablement portée à en influencer les issues pour tenir compte de ses seuls intérêts et de sa place dans le rang soumis au courant des idées en gestation du nouvel ordre mondial. Aussi, dans le modèle de coopération que l'Europe se propose, l'ingérence dans les affaires intérieures des pays maghrébins ne tient pas en considération la fragilité de leurs systèmes, qui sont soit affaiblis par des crises économiques persistantes soit souffrant de l'instabilité politique après l'échec des caps pris au lendemain de l'indépendance. Des refus d'aide au Maroc pour des raisons d'outrage aux droits de l'homme à l'intervention directe dans le cours des élections en Algérie, l'Europe aura manqué de faciliter la mise sur pied d'une entité régionale morphologiquement souffrante. Un constat qui ne manque pas de soutien au Maghreb.

Enfin, les mesures prises à l'échelon international à l'encontre de certains des pays arabomusulmans ne rencontrent aucune résistance européenne, quoique les résultats de l'application de telles mesures soient généralement néfastes aussi bien pour l'économie et la stabilité politique et sociale de toute la région. Le blocus imposé à la Libye suite à son accusation de soutien au terrorisme et le maintien de l'isolement de l'Irak après une destruction dépassant de loin les objectifs de démantèlement de son arsenal militaire sont des facteurs de déstabilisation, en raison des effets qu'ils ont autant sur les gouvernements que sur les populations maghrébines. A cela s'ajoutent naturellement les craintes des pays maghrébins des résultats de l'intérêt européen aux pays de l'Europe centrale et orientale. L'élargissement européen à ces pays est perçu au Maghreb comme une préférence se basant sur l'appartenance géographique ainsi que comme un danger pesant sur les quotas d'exportations maghrébines vers un marché qui en absorbait traditionnellement la plus grosse part : des craintes de voir

---

<sup>1</sup> Thèse soutenue par S.M le roi Mohamed VI, Coopération entre l'U.E et les pays du Maghreb, P. 21

<sup>2</sup> Christian HEN, Revue Franco-Maghrébine de droit, N°5 – 1977, Presses universitaires de Perpignan, P.107-114

<sup>3</sup> ibid.

se répéter les restrictions d'échanges imposées aux partenaires maghrébins au lendemain de l'admission des pays Ibériques et de la Grèce au marché commun au milieu des années 1980.

Aussi, de toute analyse de la politique européenne en méditerranée en général et envers le partenaire maghrébin en particulier, et dont les dispositions ont été résumées par le professeur Jean Verges comme étant « en avance sur la situation de fait »<sup>1</sup>, les conditions d'aboutissement de l'entreprise collective de développement et de sécurité ne sont pas toutes prises en compte. L'Europe ne se souciant que de sa sécurité et de la multiplication de sa richesse, tend à justifier la perception des populations du sud selon laquelle les relations euro-maghrébines visent seulement à asseoir la domination européenne sur cette région sensible par sa position stratégique, ses richesses naturelles et la disponibilité d'une main d'œuvre à bon marché. Dans certains pays, une telle perception dépasse le niveau généralement non averti des populations pour nourrir des sentiments de méfiance au niveau des directions et marquer davantage les divergences concernant les objectifs de l'UMA. De facto, les pays maghrébins favorisent l'action individuelle pour gérer la variété de situations inhérentes à leurs politiques différentes. Pour sa part, le Maroc percevant clairement le caractère complexe des sources de divergence maghrébines n'échappe pas à l'obligation de continuer seul l'œuvre entamée au lendemain de son indépendance ; sa stratégie de développement socio-économique et l'équilibre de sa politique paraissent s'appuyer principalement sur la maîtrise de l'ensemble de ses acquis.

### **13. le Maroc : Nécessité d'une action séparée de développement :**

Les raisons pour le Maroc de continuer séparément sa marche de développement économique relèvent de sa volonté de revaloriser les choix effectués lors du siècle dernier et dont les acquis se sont révélés en concordance avec les repères du nouvel ordre mondial. L'environnement d'entrave à sa stratégie d'épanouissement vécu auparavant s'est compliqué davantage avec l'apparition de nouvelles capacités de concurrence dans ses relations d'échange avec le partenaire européen, par la persistance des spéculations menaçant son unité territoriale et par la multiplication à travers la planète de situations conflictuelles qui place la destinée de son aire maghrébine face au défi de se ménager un espace stable et sécurisé en collaboration avec une Europe largement plus puissante. Fervent adhérent à l'idée d'une coopération euro-maghrébine et conscient du rôle qu'une unité maghrébine est en mesure d'y jouer, l'équilibre géopolitique de la région exigerait du Maroc de se tenir comme un trait d'union entre les deux entités voisines. Parallèlement à sa recherche de plus de liberté d'action par la conquête de nouveaux

---

<sup>1</sup> In J. Touscouz et alii, « La communauté économique européenne élargie et la méditerranée. Quelle coopération ? » Actes du colloque CEDECE, Paris : PUF, 1982, P. 434

partenariats pour se garantir d'autres marchés et valoriser davantage sa dimension politique, l'amélioration de sa situation relativement confortable lui permettrait d'absorber les méfaits collatéraux de l'instabilité régionale et de constituer avec la Tunisie une base en mesure d'épauler la concrétisation de l'UMA.

Le bilan établi au lendemain de la guerre froide permet de conclure que le Maroc a réalisé des progrès considérables qui méritent d'être entretenus. La stratégie suivie pour atteindre de tels résultats est certes concluante, mais les nouvelles données introduites dans le comportement des affaires mondiales font appel à des adaptations pour lui conférer une nouvelle forme de fécondité. Initialement tracée selon une perception nationale et appuyée sur des potentialités d'autant nationales, les conditions régionales ne sont pas encore réunies pour l'inclure dans une éventuelle œuvre collective, particulièrement maghrébine. Sur le plan politique, le Maroc a réussi un double succès qu'il doit consolider aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur. Le processus démocratique est entamé depuis les années 1960 suite au choix individuel de faire participer l'ensemble des tendances politiques nationales aux choix concernant les modes de développement économique et du comportement vis à vis de la scène internationale. Son perfectionnement est aujourd'hui perçu comme un gage de créativité économique pour faire face à la concurrence devenue un facteur déterminant dans les échanges, essentiellement avec une Europe projetant de s'ouvrir sur le sous-continent européen de l'Est, et dont l'impacte commence déjà à se faire sentir par la société marocaine encore isolée du reste de l'environnement maghrébin.

En politique étrangère, l'action équilibrée menée depuis l'indépendance et qui lui a permis de dépasser des épreuves difficiles, lui vaut actuellement une position de respect à travers le monde. Cependant, si le phénomène communiste a disparu avec son arsenal de tentatives de déstabilisation dans un Maghreb qui demeure partiellement perturbé, les difficultés majeures du bassin méditerranéen, du monde arabo-musulman et des autres contrées du monde avec lesquelles il entretient des relations équilibrées ne sont ni définitivement arrêtées avec précision ni à la veille de solutions définitives. Aussi, son comportement international sera-t-il empreint de la même flexibilité pour garder une position médiane vis à vis des affaires internationales, prenant en compte les susceptibilités de tous ses partenaires loin de toute influence, encore moins de celle des pays maghrébins dont la différence de vision ne permet pas encore d'approches concertées dans ce domaine.

Sur le plan économique, le bilan est aussi encourageant et sa poursuite dans le cadre maghrébin actuel ne peut être imaginée sans prévision de risques irrémédiables. L'activité économique libérale adoptée s'est appuyée dès le début sur l'encouragement de l'activité privée suivant les conseils et sous la surveillance étroite des instances monétaires et financières les plus expertes dans la gestion de l'économie mondiale. Il s'agit alors d'un système économique bâti sur des bases conformes aux normes économiques modernes ayant poursuivi un cursus de développement pour atteindre un niveau de libéralisation totale avec la privatisation des grands secteurs initialement tenus par le secteur public ou semi-privé. Parallèlement à l'aide des pays amis avec à leur tête la République française qu'il serait ingrat d'en négliger les mérites, l'originalité de l'efficacité de l'économie marocaine est le fait d'être le fruit d'une politique nationale, réussie avec des moyens naturels très limités. La diversité des marchés en promet un appui sûr en cas de

plus d'expansion. Cependant, à l'exception de l'économie tunisienne avec laquelle elle partage des ressemblances, elle ne peut à présent s'intégrer dans une action de développement à l'échelon maghrébin. La complémentarité des potentialités de l'ensemble des pays du Maghreb ne peut se permettre à elle seule à susciter une telle manœuvre : d'abord, la libéralisation économique fait appel à un lot de procédés dont le mûrissement s'acquière avec une pratique mesurée et progressive ; ensuite, en raison des divergences précédemment évoquées et qui ne permettent que des échanges disparates interrompus au lendemain de simples changements d'état d'esprit de simples individus ; enfin, l'économie marocaine n'est pas encore suffisamment puissante, ni pour soutenir les réajustements réformateurs d'économies dont les pratiques sont habituées au soutien des revenus de richesses naturelles abondantes et bien rémunérées, ni pour pouvoir absorber le choc d'un éventuel échec-- à cet égard et à titre d'analogie approximative, il a fallu à l'Allemagne fédérale de disposer de l'une des économies les plus puissantes du monde pour entreprendre, non sans difficultés, l'insertion de l'économie de l'ex-Allemagne démocratique, bien que ce pays, seul et politiquement homogène, dispose déjà d'une capacité de production technique performante et d'une population éthiquement prédisposée pour faciliter une telle opération.

L'autre question qui laisse le Maroc juger de la prématurité d'une politique de développement au niveau maghrébin est celle de son intégrité territoriale. Vitale pour le Maroc par l'unanimité qu'elle suscite au sein de l'ensemble de la population, elle demande un effort économique que les pays maghrébins, encore moins ceux qui s'y opposent, ne sont pas prêts de consentir. Le conflit artificiellement attisé à propos du Sahara marocain absorbe une partie non négligeable de l'économie du pays. Le Maroc consacre en effet une partie non négligeable de ses revenus pour la conduite des opérations de maintien de la paix et pour la mise à niveau du territoire laissé dans un état de pauvreté extrême par l'administration espagnole.

L'opposition affichée par les pays de la région à la volonté du Maroc d'étendre sa souveraineté à l'ensemble de son territoire constitue l'un des points d'achoppement de l'Union du Maghreb arabe, dans la mesure où elle envenime les relations du Maroc avec l'Algérie et occasionnellement avec la Libye. Dans ce jeu, la Mauritanie impuissante d'assurer le contrôle de son territoire face aux intrusions des dissidents soutenus par l'Algérie, vit dans l'inconfort de démontrer sa neutralité vis à vis du Maroc et les risques de déstabilisation sous couvert d'une action délibérée des mercenaires auparavant à la solde des causes communistes. C'est aussi à cause de l'appui d'une telle opération séparatiste sans lendemain que le Maroc maintient sa position de divorce avec l'Organisation de l'Unité africaine qui, malgré l'annonce de retrait de reconnaissance de la pseudo 'RASD' par plusieurs pays africains initialement leurrés ou financièrement motivés pour en admettre l'existence, continue d'accepter l'adhésion d'une telle entité fantomatique.

Parallèlement au problème saharien, les provinces de Ceuta et Melilla constituent un autre souci de la diplomatie marocaine et dont l'aboutissement bute à la liaison que l'Espagne en fait avec le rocher de Gibraltar occupé par la Grande Bretagne. La position du reste des pays maghrébins n'est pas encore claire en raison de l'ombre portée par le problème des provinces sahariennes sur l'environnement

politique maghrébine. L'adhésion de l'Espagne à l'OTAN a multiplié la difficulté marocaine. L'appui de cette organisation à la position espagnole serait significatif dans une éventuelle solution que les Marocains n'accepteraient que si elle respecte la souveraineté nationale et que l'éventuel appui des pays maghrébins ne pourrait influencer d'une manière déterminante.

En conséquence, il ressort de cette approche que l'environnement géopolitique est préjudiciable à la souveraineté et à l'épanouissement du Maroc dans la partie occidentale de la méditerranée. Pourtant, il est condamné à soutenir une politique équilibrée pour servir de lien dans la recherche d'un aboutissement à la politique commune de développement annoncée par la rive nord, dont ont besoin les pays maghrébins et qui profite pour la sécurité des deux côtés. L'échappatoire réside donc pour le Maroc dans la conduite d'une politique de développement nationale pour arriver à affermir sa position vis à vis du concert européen en tant que partenaire apte à remplir ses engagements de coopération, loin de l'idée d'une intégration maghrébine non encore arrivée au stade de maturité. L'obligation de se rendre maître de l'ensemble de ses ressources, en particulier ses richesses halieutiques, est un facteur déterminant dans l'amélioration de ses capacités économiques pour, d'une part, faire valoir son rang face aux exigences européennes et d'autre part, contribuer efficacement, le moment venu, à la réalisation de l'Union du Maghreb arabe.

**Deuxième partie :**  
**LA PECHE MARIRIME DANS**  
**LES RELATIONS EURO-MAROCAINES**

Au Maroc, la maîtrise des espaces marins, particulièrement dans le domaine de la pêche, a connu une évolution parallèle au développement de ses autres secteurs de souveraineté. Le manque de moyens pour assurer une exploitation nationale et l'absence d'un cadre juridique international de réglementation de l'activité maritime ont jusqu'à une date récente contraint le Maroc à déléguer cette activité économique vitale à des compétences étrangères à prédominance espagnole. Le développement de l'activité économique privée, la volonté marocaine d'encourager davantage celle-ci par l'acquisition d'une capacité de pêche hauturière et le besoin en ressources pour le soutien financier des réformes tous azimuts imposées par le nouveau paysage géopolitique régional, justifient l'intérêt marocain pour entreprendre une politique de gestion nationale de ses ressources halieutiques. Cependant, la volonté d'exercer ce droit légitime par le Maroc n'a pas manqué d'impact sur le marché européen dont l'Espagne, en est devenu membre, se chargeait de satisfaire le gros des besoins en matière de pêche. Actuellement, les négociations euro-marocaines à propos de ce secteur important pour les deux parties connaissent une impasse. Le dépassement de ce stade de blocage demanderait la prise en considération de tous les éléments sensibles qui interviennent dans la promotion du Maroc au rang de partenaire à part entière et la nécessité de réviser les pratiques d'exploitation qui ont porté un coup dur à l'environnement marin de la zone.

**21. Les raisons de la gestion nationale de ce domaine :**

Pour le Maroc, la maîtrise de la gestion du secteur de la pêche traduit sa volonté d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de ses potentialités et de ménager les conditions financières nécessaires au redressement de son économie à la lumière des analyses et évaluations successives faites par les instances financières internationales.

La possibilité donnée à chaque nation de disposer d'une zone économique exclusive suite à la conférence de Montégo Bay a ouvert au secteur privé marocain l'opportunité d'inclure la pêche hauturière dans ses activités largement encouragées par l'état. Cette orientation a été matérialisée à l'échelon national par la création du ministère de la pêche et par les premiers signes annonciateurs de la volonté du pays de maîtriser un domaine qui est, jusqu'à cette période, resté largement mis à profit par l'Espagne lors des étapes de libération des provinces sahariennes marocaines. Dans cette voie, le Maroc a conclu le premier accord de pêche avec l'Europe en 1988 et en même temps, a intensifié les efforts de formation dans les domaines scientifiques et techniques relatifs à cette activité, comme il a entamé l'organisation de

l'infrastructure le long de ses côtes atlantiques et la montée en puissance d'une flotte propre. Actuellement, l'activité de pêche s'appuie sur des installations nationales de **Huit ports** sur la côte méditerranéenne et **Dix neuf ports** sur l'Atlantique avec un total, en augmentation continue, de **280** établissements spécialisés dans les différents procédés de traitement, d'industrialisation et de commercialisation des captures. Cette infrastructure dessert plus de **2500** navires nationaux mis en œuvre par plus de **4000** cadres aussi nationaux auxquels s'ajoutent plusieurs centaines d'autres de nationalités différentes ainsi qu'un nombre très important de pêcheurs. De **1994 à 1999**, le secteur a assuré un emploi permanent pour plusieurs centaines de milliers de citoyens marocains et réalisé un revenu de **1 817 871 millions de Dirhams** malgré l'activité des flottes étrangères<sup>1</sup>. L'intérêt porté à cette activité par le secteur privé marocain croît de manière continue avec l'amélioration du niveau de la maîtrise dans les domaines technique, industriel et commercial ; ce qui explique en partie les négociations difficiles par lesquels les partenaires européens, en particulier espagnol, essaient d'arracher de nouveaux contrats d'activité.

L'autre besoin déterminant de la politique de maîtrise de la pêche est son état de devenir une matière largement sollicitée dans le domaine alimentaire. Cette qualité lui confère à travers le monde un rôle stratégique grandissant que le Maroc insiste à mettre à profit pour s'assurer un certain degré de liberté d'action pour faire face à une situation régionale jugée contraignante pour la stabilité de ses revenus et aux difficultés liées à la finalisation de son intégrité territoriale. Cette volonté s'est d'abord manifestée envers l'Europe pour asseoir de nouvelles bases d'échange avec cet ensemble vital à son économie. Tout de suite après l'élargissement de la communauté européenne en 1985, un ensemble d'obstacles se sont dressées face aux exportations marocaines vers ce marché avec lequel avaient lieu la majorité de ses échanges. L'accès à la CEE de l'Espagne, pays agricole et jouissant de la plus grosse part dans l'exploitation des ressources halieutiques marocaines, assure largement l'approvisionnement du marché européen en matière de pêche et soumet les exportations agricoles marocaines vers ce débouché à une concurrence étouffante. La conférence de Lisbonne en juin 1992 consacrée largement aux relations euro-maghrébines, s'est attelée à contourner cette situation qui met à mal l'économie marocaine. Ce fut la volonté européenne de passer de l'option de coopération à celle de partenariat qui repose sur le dialogue politique, la coopération économique, sociale et culturelle et la création d'une zone de libre échange. L'examen qui suivit la conférence a vu le parlement européen rejeter l'accord de coopération avec le Maroc à cause de son 'non-respect des droits de l'homme'. La réaction du Maroc ne s'est pas fait attendre lors

---

<sup>1</sup> La mer en chiffres 1999, Royaume du Maroc, Ministère des pêches maritimes

du second examen qui a rejeté l'accord en perspective d'un accord partenariat qui tient compte des capacités agricoles marocaines renforcées cette fois-ci par sa volonté de reprendre son contrôle de la pêche. Le conseil européen a mandaté la commission d'entreprendre des négociations sur des bases de partenariat qui débutèrent en juin 1994 et qui ont eu beaucoup de peine à aboutir en raison de l'enchevêtrement des problèmes liant les capacités marocaines et espagnoles.

Par ailleurs, la position de l'Union européenne concernant les Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) au lendemain de leur libération du joug communiste s'est montrée encore plus menaçante pour une économie marocaine se sentant déjà défavorisée au vu des facilités d'accès, en particulier dans le domaine agricole, accordées aux produits en provenance d'Israël, un autre pays tiers de la méditerranée. A cet égard, la position marocaine est d'ordre plutôt politique. Le projet d'élargissement de l'Union européenne aux PECO précédé de toutes sortes d'aides a été justifié par la nécessité de soutenir leurs efforts de transition vers la démocratie et de l'économie de marché, assurer la sécurité de l'Europe sur son flanc Est par la stabilisation des sociétés multiethniques de ces derniers en leur insufflant un niveau de confort capable de garantir leur cohésion. En effet, l'Europe des douze a participé à hauteur de 51% au capital réservée par la BERD à l'aide des PECO, comme elle a accordé à ces pays, au début du projet relatif à leur assistance, une aide de trois milliards de dollars jusqu'à la fin 1993 pendant que l'aide à l'ensemble des pays du tiers monde n'a subi aucune révision en amélioration<sup>1</sup>. Le langage européen en appui des préférences accordées à Israël s'appuie sur des raisons à peu près analogues évoquées en faveur des PECO, avec le fait commun de créer des conditions de concurrence déloyales préjudiciables à l'économie marocaine.

Un fait dont l'Europe semble mesurer insuffisamment les risques pour le Maroc qui, en plus de son état de pays aussi jeune et faisant partie de l'espace méditerranéen dont l'Europe souhaite la stabilité par un développement harmonieux, nécessite des revenus stables pour lui permettre de survivre dans un environnement régional turbulent et à maints égards hostile. Aussi, l'échappatoire unique pour le Maroc serait-il une politique de fuite vers l'avant se manifestant sous la forme d'une stratégie de développement économique qui rechercherait de nouveaux partenaires hors de la région. Dans cette œuvre, la pêche s'est montrée capable de conquérir de tels espaces nouveaux d'échange, surtout au moment où la politique des pays riches visant la diversification des ressources en protéines se sont accompagnées d'effets nocifs liés aux procédés de production industrielle. Ainsi de 1998 à 1999, les exportations de produits

---

<sup>1</sup> Abdelletif Benjelloun, Revue franco-maghrébine de droit, N° 5, 1997, P.133

de pêche à destination de l'UE ont diminué de 25000 tonnes environ au profit des pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique<sup>1</sup>.

Ce choix est d'autre part justifié par le climat politique prévalent dans la méditerranée occidentale, caractérisée par une méfiance nourrie par la divergence des objectifs de ses acteurs et qui ne rejoint pas les espérances marocaines de finaliser son intégrité territoriale. Un droit à la souveraineté que ni les pays européens ni ceux du Maghreb ne semblent résolus de reconnaître malgré les critères d'évidence qu'il vérifie. Au Maghreb, l'Algérie continue de séquestrer les populations enlevées de force au lendemain de la marche verte organisée pour la libération de ses territoires sahariens et d'abriter et de soutenir les mercenaires du 'Polisario', la Libye pourrait rejoindre la position algérienne au moindre désaccord avec ses voisins sur l'approche d'un éventuel événement régional, la Mauritanie est impliquée malgré sa neutralité mais ne semble pas disposer des moyens pour faire valoir sa position, et la Tunisie fait de son mieux pour gérer une situation qui ne peut toucher un pays ou un groupe de pays de l'ensemble maghrébin sans en laisser d'autres indifférents, en raison des objectifs d'aspiration commune. En Europe, la cause marocaine ne semble pas bénéficier d'une situation meilleure. Que la 'cause sahraouie' bénéficie de l'attention partout en Europe, surtout dans les pays qui connaissent parfaitement la réalité du problème auquel le Maroc fait face, ne peut avoir de signification autre que l'intention européenne de soutenir le développement au Maroc relève de l'utopie. L'Espagne manifeste ouvertement son opposition à la cause marocaine. En plus de continuer d'abriter des représentations du «Polisario», l'intensité de l'opposition espagnole se fait plus propagandiste à chaque fois que le Maroc entreprend une démarche ayant des incidences sur les intérêts espagnols ou sur ceux de l'Europe. Les moyens d'information radiotélévisés des Iles Canaries servent de supports à de telles propagandes dans le voisinage des territoires en question dans une tentative de remuer les éventuels ressentiments des populations locales. Du côté de la France, la dernière visite de Madame Mitterrand aux camps des sahraouis séquestrés au sud algérien a profondément touché les Marocains et témoigne de l'existence dans ce pays, jouissant pourtant au Maroc des sentiments d'une amitié sincère, profondément ancrée au niveau populaire, de volontés réticentes à l'objectif légal du Maroc.

En somme, l'analyse géopolitique de la partie occidentale de la méditerranée donne raison au Maroc d'intégrer la gestion de ses ressources halieutiques dans sa stratégie économique. Par cette démarche, il recherche de meilleures conditions pour promouvoir ses échanges à travers un partenariat diversifié, en mesure de lui fournir l'appui nécessaire à la

---

<sup>1</sup> ibid.

réalisation de ses objectifs d'unité territoriale et d'affermir l'accommodation de sa politique aux changements en cours dans le monde.

## **22. L'approche européenne de la question de la pêche :**

En raison des préférences traditionnelles accordées par le Maroc aux échanges avec le marché européen et des pratiques précédemment établies concernant l'exploitation de ses côtes profitables quasi-exclusivement à l'Europe, les produits de pêche en provenance des eaux marocaines semblent être perçus par celle-ci comme un acquis dont la disponibilité ne doit être soumise à aucune reconsidération. Parallèlement, les changements opérés au vieux continent et leurs incidences sur l'échiquier régional participent largement à nourrir les réactions européennes à la volonté du Maroc de se rendre maître d'un domaine relevant de sa souveraineté, malgré son désir d'en tirer les bénéfices pour faire face à l'évolution de ses objectifs politiques et de ses besoins socio-économiques.

Les conséquences de l'élargissement de l'Europe aux nations ibériques qui jouissaient encore en 1985 d'une part largement dominante dans l'exploitation des côtes marocaines constituent le premier élément du déclenchement du désaccord euro-marocain sur la question de la pêche. Les offres des nouveaux adhérents à la CEE se sont naturellement révélées préjudiciables aux productions marocaines en raison de leur caractère concurrent profitable aux premières, compte tenu des mesures de protection instaurées par la communauté qui ne souffrait pas d'un manque en produits de pêche parce que ceux-là étaient fournis en majorité par l'Espagne et le Portugal. Toutes les offres marocaines qui auparavant étaient acceptées au marché européen ont été frappées de mesures de réduction, à l'exception de celles du domaine des textiles. Des conséquences qui ont suscité la réaction marocaine de s'appropriier la gestion de ses richesses halieutiques et de lier l'approvisionnement du marché européen en produits de pêche à un certain nombre d'autres problèmes en suspens dans les relations euro-marocaines ; comme l'augmentation de la quote-part des produits marocains à l'accès au marché européen, la situation sociale des immigrés, la position des pays européens concernant la question de ses territoires sahariens, la situation au moyen orient et les pratiques déséquilibrées d'aide au développement en Méditerranée.

Cependant, la réaction marocaine paraît avoir dévoilé la perception européenne qui intégrerait la pêche aux ressources de la communauté. Cette éventualité serait, entre autre, motivée par nombre de faits non démunis de contradictions : D'abord, le poids des investissements consentis par les pays ibériques pour l'armement de leurs flottes, la constitution

des complexes d'exploitation et de commercialisation des produits de pêche et l'habitude qu'ils ont acquise de leur longue domination des activités de pêche dans les eaux marocaines sembleraient justifier leur résistance à la volonté marocaine de maîtriser l'exploitation de ses espaces marins. Ce refus s'est traduit la plupart des temps sous des formes d'hostilité déclarée à l'égard des intérêts marocains, surtout de la part des espagnoles. Sans revenir à l'appui des thèses séparatistes artificielles précédemment évoquées au sujet des territoires sahariens marocains, la dernière manifestation hostile intervient suite au refus marocain de renouveler le contrat de pêche avec la communauté européenne en 1998 sans accords qui tiennent compte de ses objections. Ce refus s'est illustré par l'interdiction aux produits agricoles marocains de traverser le territoire espagnol à destination de l'Europe.

Ensuite, l'influence des groupes privés sur les décisions communautaires est un autre élément qui justifie de l'hostilité nourrie en Europe à l'égard de la volonté marocaine. L'entrelacement de leurs intérêts et la croissance économique qu'ils génèrent leur confère un pouvoir d'influence qui se fait sentir au niveau européen, mais qui revêt un caractère paradoxal dans la mesure où, il reçoit un soutien mitigé entre la position d'hostilité affichée et la nécessité de sauvegarder les intérêts de la puissance communautaire<sup>1</sup>. En effet, si d'une part on mesure les réactions de chacun des pays européens à la volonté du Maroc de faire valoir son domaine de pêche vis à vis de l'Europe par une exploitation purement nationale, on peut aisément remarquer, par exemple le contraste entre le soutien français et l'hostilité belge ou espagnole, comme on peut se rendre compte du désintéressement allemand ou hollandais. D'autre part, il n'est ignoré de personne que tout état intervient dans l'orientation de l'ensemble de ses domaines d'intérêts pour faire aboutir sa stratégie totale nationale. Aussi, la raison incite-t-elle à ne pas se fier aux comportements observables, que le fait démocratique paraît en admettre la manifestation, de tel ou tel acteur européen pour juger la position de l'état de son appartenance, fut-ce un secteur privé d'un rendement particulier ou de n'importe quel autre organisme ayant des influences sur les autres secteurs. Il faudra se concentrer plutôt sur les états européens où l'hostilité est moins marquée à l'égard de la politique marocaine. Leurs positions ne sembleraient pas innocentes quant au soutien de ce mouvement anti-marocain, mais ils s'efforcent d'en dissimuler la nature réelle par respect aux lois communautaires basées sur la concurrence loyale des opérateurs actifs sur la scène européenne.

Dans ce sens, les mesures de rétorsion partant des considérations techniques et scientifiques de contrôle de la qualité appliquées de manière uniforme dans les milieux européens sur les marchandises marocaines constituent un des moyens de pression qui confirment cette thèse. Il

---

<sup>1</sup> Rapport général de la commission européenne 1997, Politique de la pêche, section 22, Point 646

en a été senti une intensité hors mesure à partir du moment où le Maroc a annoncé sa volonté de prendre en main l'exploitation de ses ressources halieutiques. C'est en fait une pratique déloyale compte tenu des défaillances du Maroc dans l'élaboration de ses matières et de sa mise en œuvre et à auxquelles il ne participe qu'en qualité de figurant<sup>1</sup>. Sur cette base, il est possible de tracer un lien d'égalité dans l'hostilité affichée de l'Espagne et l'appui apparent de la France. Si dans le premier pays les produits agricoles ont été à plusieurs reprises interdits de passage vers l'Europe, voire jetés hors de leurs conteneurs à même le trottoir par la population espagnole, en France, des produits marocains de même nature ont été refusés pour périr, parce que ne répondant pas aux normes européennes. Pourtant, les moyens techniques allant des sas de calibrage des tomates et des agrumes et des balances électroniques, aux remorques et conteneurs de transport sont européens et, dans plusieurs cas, appartenant et gérés même par des investisseurs européens, généralement français, dans les lieux de conditionnement de pré-commercialisation.

En outre, Dans le cadre du partenariat que le Maroc cherche à établir avec l'Europe pour justifier sa décision concernant la gestion de ses ressources maritimes en matière de pêche, il a été amené à supporter une part dépassant largement ses capacités dans l'assurance de la sécurité du flanc sud européen. Considérant l'émigration clandestine des ressortissants africains et le trafic de cannabis qui ont lieu à travers les côtes marocaines, l'Europe a jeté tout le poids de l'action répressive sur le Maroc. Ainsi, il a été contraint d'entretenir un dispositif de surveillance côtière fixe le long de son littoral méditerranéen et de mener une campagne d'assainissement à l'intérieur de son territoire contre les complices dans le trafic de drogue. Cependant compte tenu des résultats obtenus suite à cette exigence européenne, il est possible de soutenir que celles-ci s'inscrivent dans la suite des mesures de réaction à la volonté du Maroc d'entreprendre de donner l'exclusivité à ses potentialités nationales dans l'exploitation de ses ressources halieutiques. En d'autres termes l'obliger à payer le prix de sa volonté de se porter au rang de partenaire, aspirant à rivaliser avec des groupes qui, il n'y a pas plus d'une décennie, avaient toute autorité dans l'exploitation de ses côtes marocaines. Aussi, au moment où l'Europe exige du Maroc de lutter contre le flux migratoire à travers ses côtes, l'Espagne organise des campements pour recevoir les ressortissants de l'Afrique subsaharienne avant de les admettre définitivement sur son territoire, l'Italie n'affiche pas assez de soucis de l'arrivée massive de ressortissants du proche et du moyen orient sur ses côtes, et la France tient aussi des campements sur son littoral nord au profit de ressortissants de toutes origines en attente de rejoindre la Grand Bretagne. Quant au trafic du cannabis, cette plante qui pousse naturellement

---

<sup>1</sup> François Feral, revue franco-maghrébine de droit, N° 5, P. 221

au Rif et dont les effets divertissants n'ont été mis en valeur qu'après l'arrivée des européens en Afrique du Nord et qui a été au soutien d'une activité commerciale avérée comme source de richesse avant qu'elle suscite l'hostilité en Europe dont un grand nombre de membres en avalise l'usage, elle n'est profitable aux complices marocains que dans des mesures moindres après les véritables organisateurs européens.

En conclusion, la réaction européenne à la volonté du Maroc dans sa politique de pêche est contradictoire avec le projet de développement et de sécurité de tout l'ensemble méditerranéen si cher à L'Union européenne. L'analyse des agissements de certains pays européens suite à la décision marocaine de prendre au sérieux les négociations avec l'Europe d'être considéré comme un partenaire, permet de soutenir l'avis communément admis dans la société marocaine que l'Europe s'attache à l'intégration de la pêche dans les côtes marocaines autant qu'elle tient à préserver sa puissance et son influence indiscutable dans la région de la méditerranée occidentale. Ces agissements interviennent sans tenir compte des potentialités maritimes de la région épuisable tout comme celles d'ailleurs et que la dégradation de l'environnement marin aura des répercussions fatales aussi bien sur l'Europe que sur le reste de l'ensemble méditerranéen, tant que la destinée des pays de la région est indissociable : en témoigne le flux migratoire qui ne cesse de prendre de l'importance avec l'imparité des niveaux de développement au Nord et au Sud.

### **23. La contrainte environnementale :**

L'une des causes qui n'a pas moins pesé dans la détermination de la politique de pêche marocaine est la dégradation de la faune et de la flore des espaces poissonneux des côtes atlantiques du Royaume. Le préjudice provoqué a suscité la réaction des opérateurs nationaux du domaine et de toutes les tendances politiques actives de l'institution marocaine. La décision du gouvernement de recourir à des mesures urgentes de protection puis, après, à la réservation exclusive de ce domaine aux activités nationales, a été influencée dans une large mesure par ce mouvement national qui ne manque pas de fondements.

L'intensité de l'activité des flottes internationales et l'outrage aux règles techniques en vigueur dans le domaine de la pêche ont porté un coup sévère à l'environnement marin dans les côtes marocaines. C'est un résultat auquel ont participé des flottes d'Asie, d'Europe et de l'Union soviétique, malgré le contrôle régulier des organismes de sécurité maritimes et de la Marine Royale. Deux éléments ont motivé la réaction nationale en vue de préserver le contenu des fonds marins dans le secteur maritime sud ; ils sont directement liés à la nécessité pour le Maroc de sauvegarder une source de revenus sûrs et un moyen de faire valoir sa capacité de

partenaire à part entière, au moins dans ce domaine, vis à vis de l'Europe dont la proximité géographique du marché est d'une valeur stratégique pour la poursuite de son processus développement.

En premier lieu, en dehors de cette portion de littoral atlantique, toutes les côtes marocaines ont atteint un état irrémédiable à terme de pollution. Aussi, les côtes méditerranéennes jadis riches en poissons de très bonne qualité sont-elles actuellement contaminées par les courants marins pollués en provenance de l'Europe. Les pélagiques sont les seuls genres à survivre en quantité insuffisante ; les autres sont en voie de pure disparition. Le revenu enregistré en 1999 n'a pas dépassé 220 Millions de Dirhams, alors qu'il était de l'ordre de 200 millions en 1994<sup>1</sup>, malgré l'évolution des prix du poisson, la modestie des moyens nationaux engagés et l'activité des flottes européennes.

En deuxième lieu, les côtes nord de l'atlantique ont aussi atteint un niveau de pollution qui nécessite une action urgente si l'on espère y reconstituer l'environnement marin dans au moins le moyen terme. Dans les grandes villes côtières, l'importance des populations, de l'activité industrielle et l'absence des moyens d'accompagnement en matière d'environnement sont les éléments provocateurs de l'état de pollution enregistré actuellement. En plus, l'implantation de l'usine de traitement et d'industrialisation des phosphates dans la province de Safi, longtemps connue pour sa richesse halieutique, a porté un coup fatal à l'environnement marin au sud de Casablanca. A titre d'exemple, les captures ont subi une chute de 10 000 tonnes pour le port d'Essaouira, une autre province de réputation dans le domaine, entre 1994 et 1999 ; le même phénomène se laisse d'ailleurs remarquer pour tous les ports du secteur maritime nord, quoique parfois dans des proportions légèrement différentes<sup>1</sup>.

En troisième lieu, cet état de dégradation est aussi le résultat partiel de la sécheresse répétée qu'a connu le Maroc depuis le début des années 1980. La politique des barrages poursuivie par le pays en vue de conserver l'eau pour subvenir aux besoins du secteur agricole a entraîné l'assèchement des rivières qui contribuaient autrefois à la diminution des effets de pollution et à la conservation de certaines variétés de poissons. Les eaux déversées dans les côtes sont d'une toxicité limite, parce que chargées des eaux usées des agglomérations en aval des barrages. A l'exception de celles qui survivent encore dans les enceintes des barrages, ont disparu toutes les races dont la reproduction a lieu en eau douce.

Ce sont là des conséquences de pollution aussi alarmantes les unes que les autres par les effets dévastateurs qu'elles ont sur une source de richesse certaine, mais dont la sauvegarde impose au comportement humain une rigueur souvent pas observée, même dans les pays les plus

---

<sup>1</sup> La mer en chiffres 1999, Royaume du Maroc, Ministère des pêches maritimes

nantis. Cependant, si ces constatations sont propres aux rivages marocains immédiats, l'intensité de l'activité de pêche des flottes internationales, essentiellement européennes, lui ont donné en haute mer une dimension encore plus inquiétante qui a suscité une prise en main nationale pour garantir sa disponibilité pour le bien de l'ensemble de la région.

La pauvreté des côtes marocaines est aussi le corollaire de l'exploitation abusive par les flottes des nations ayant bénéficié des contrats de pêche jusqu'à la fin des années 1980. Les effets de concurrences de la période de la lutte idéologique n'ont pas épargné ce secteur devant être considéré avant tout sous son angle d'utilité humaine. Les flottes des pays de l'Orient mettaient à un moment en œuvre des bateaux usines et observaient une présence permanente en haute mer. Celles des pays européens, espagnoles et portugaise essentiellement, mettaient à profit la proximité des ports des Iles Canaries et, au plus, ceux de leurs métropoles respectives. Le contrôle des règles technique de pêche par la Marine Royale en atlantique a enregistré un nombre de contraventions qui n'a pas connu de recule face aux mesures répressives d'usage. L'impact de cette course a eu des conséquences d'abord ressenties par les opérateurs sur le terrain, puis, vérifié par les experts dans les domaines, a suscité l'adoption des dispositions de contrôle visant à sauvegarder la faune et la flore marines qui a touché les pays de la méditerranée<sup>1</sup>.

Le dynamisme rémunérateur des entreprises de pêche européennes et les demandes colossales des marchés orientaux, en particulier de l'ex-URSS dont les océans sont inaccessibles pendant les longues périodes hivernales ainsi que la mécanisation des procédés mis en œuvre sont les principaux moteurs de l'état d'épuisement enregistré dans les stocks halieutiques naturels des côtes marocaines. Les Soviétiques assuraient l'accompagnement de leurs énormes flottes par des unités de guerre. En 1980, il y a eu beaucoup d'accrochage entre les unités de la Marine royale en mission de contrôle au large des territoires sahariens marocains et les patrouilleurs russes chargés de la protection de la flotte de pêche. Pour les flottes européennes, la dimension des moyens espagnoles donnent une idée de grandeur. En 1985, la flotte de pêche espagnole comptait 17 449 unités, soit le tiers de l'ensemble des bâtiments du genre affrétés en Europe et assurait environ la moitié du tonnage communautaire. Toute cette masse a exploité de manière continue les eaux territoriales marocaines jusqu'en 1992 où est intervenu le premier accord limitatif euro-marocain suite à la constatation des dégâts causés par une exploitation aussi intense.

Ce constat permet de souligner que la décision marocaine ne visait pas seulement pris sa défense dans une bataille qui étranglait son économie et pesait sur sa liberté de recouvrer ses

---

<sup>1</sup> ibid.

intérêts de souveraineté. Il est certain cependant que la crise de la pêche a attiré l'attention de l'Europe sur ses besoins comme sur sa position stratégique dans la sécurité de la méditerranée et sur ses préférences immuables pour le partenariat européen ; mais en contre partie, il prouve actuellement que l'entreprise décidée unilatéralement a avant tout été destinée à préserver ce domaine tant bénéfique pour les deux rives de la méditerranée. La proximité géographique, la volonté affichée de l'Europe de faciliter le développement de l'ensemble méditerranéen en vue de meilleures conditions de sécurité régionale, sont les points d'encrage auxquels le Maroc s'attache pour rester dans les rangs de cet espace stimulateur de stabilité et de développement. Actuellement, il est institué aux opérateurs nationaux d'observer des périodes de repos biologique de quatre mois chacune par an, après avoir été jugé l'insuffisance des périodes de deux mois qui étaient d'usage avant, pour permettre la reconstitution des espèces ayant atteint le seuil d'extinction. Aussi, reste-t-il à l'Europe de recevoir favorablement les réclamations marocaines d'un partenariat qui tienne compte de ses besoins qui, selon le discours de la même communauté, manquent aux pays situés sur sa rive sud pour garantir le facteur sécuritaire dont la maîtrise s'est avérée difficile pour elle à réaliser depuis la première guerre mondiale.

---

<sup>1</sup> Rapport général de la commission européenne 1997, Politique de la pêche, section 22, Points 642-652

### **Troisième partie :**

## **UNE APPROCHE DE LA COOPERATION**

### **EURO-MAROCAINE DE PECHE**

En réponse à la volonté du Maroc de continuer son œuvre de développement économique à l'heure où la réalisation de l'Union du Maghreb arabe reste encore un objectif flou, l'Europe fidèle à sa détermination d'assurer sa sécurité en participant à l'épanouissement de tous les pays méditerranéens est sollicitée de tenir compte des besoins et des potentialités de ce pays pour en faire un lien de dialogue avec le sous-ensemble maghrébin. Cependant, si jusqu'à présent le seul point d'achoppement dans les relations euro-marocaines est celui de la pêche, le Maroc a bien fait savoir ses intentions de sauvegarder ce domaine au bénéfice de toute la région. En même temps, l'option de partenariat si défendue au Maroc sous-entend l'inclusion de son droit d'exploiter ses ressources halieutiques par ses propres moyens, la considération de toutes ses questions de souveraineté dans le cadre du droit international. Faut-il alors que les instances européennes perçoivent les objectifs de sa volonté consensuelle qui vise en premier lieu à faire aboutir son processus de développement économique et trouver les solutions adéquates aux questions d'ordre politique, social et culturel qui le lient à l'Europe..

#### **31. Enjeux politiques du partenariat euro-marocain :**

Pour le Maroc, la coopération avec l'Europe devrait être basée sur un partenariat qui garantisse sa liberté d'action sur le plan de la politique extérieure conformément à la légalité du droit international et participer à renforcer sa stabilité sociale.

Dans ce cadre, la concertation des politiques régionales marocaine et européenne signifie dans la perception marocaine le respect mutuel des intérêts respectifs et le soutien, ou au moins la neutralité désintéressée, face aux problèmes politiques d'intérêts communs. Or, comme il a été évoqué plus haut, certaines questions relevant de la souveraineté du Maroc ont été utilisées au niveau européen, directement ou indirectement, comme moyen de pression pour le faire céder sur le plan économique, en particulier dès le moment où il a fait savoir sa volonté d'exploiter ses espaces marins. Certaines puissances européennes connaissant parfaitement l'histoire de la région et conscientes du fait que la concrétisation de la politique sécuritaire européenne en méditerranée occidentale passe par la stabilité de sa rive sud, encouragent encore le préjudice dont le Maroc est victime dans ses provinces sahariennes. De facto, les divergences

qui déchirent le Maghreb sont entretenues conformément aux manœuvres de certains pays qui, proies à d'autres facteurs d'instabilité, cherchent à divertir l'attention de leurs opinions publiques, soit par l'aggravation de la situation qui prévaut dans la région, soit par des tentatives de déstabilisation visant directement son territoire national. Les manœuvres visant à faire avorter le processus référendaire au Sahara marocain et l'attaque d'un établissement touristique au cours des années 1990 s'inscrivent bien dans cette ligne d'action.

Par ailleurs, la politique maghrébine des deux partenaires nécessite aussi des réajustements pour faciliter le retour à la cohésion des pays concernés. La neutralité et parfois même l'hostilité à certaines prises de positions des pays maghrébins ne rejoignent pas la perception marocaine. Le manque de réalisme dans le comportement de ces derniers nécessite plutôt une certaine flexibilité de la part des puissances européennes influentes pour en diminuer l'effet au niveau international ainsi que de la prudence dans l'approche de leurs affaires nationales respectives. Parce que ces deux critères n'ont pas été observés que la Libye continue d'être mondialement bannie et de gêner toute évolution de l'entité maghrébine, et que la montée de l'intégrisme a triomphé en Algérie pour la plonger dans la situation d'anarchie actuelle.

Sur un autre plan, les potentialités productrices du Maroc devraient être exploitées de manière à participer à l'amélioration de sa stabilité intérieure en soutien aux progrès réalisés dans le domaine institutionnel. La politique régionale voulue, par l'Europe, harmonieuse et garante de paix ne pourrait atteindre ses objectifs sans exiger, entre autre, la réduction des différences dans les droits des forces productrices des deux partenaires. Jusqu'à présent, les investissements européens attirés par la disponibilité des facilités immobilières aux dépens des espaces agricoles et d'une main d'œuvre bon marché sont plus porteurs de germes de pauvreté, donc d'instabilité sociale, que promotrices de croissance économique. Tant qu'une marchandise produite au Maroc a sur le marché la même valeur qu'une autre produite en Europe, la discrimination dans le traitement des salariés ne peut avoir de justification sinon le maintien d'un statu quo bénéfique pour les opérateurs européens. Les conséquences de ces pratiques desquelles le milieu ouvrier prend progressivement conscience, pourraient aboutir sur une animosité sociale à l'égard de la présence européenne dans le pays qui pourrait être interprétée comme une autre forme de manifestation nationale contre le partenariat avec l'Europe.

Aussi le remède à cette pratique aurait un effet déterminant pour le Maroc en vue d'asseoir une véritable pratique démocratique, à laquelle participe une population suffisamment aisée et instruite, conscient de ses agissements dans l'élection des voies en mesure d'assurer davantage de progrès.

### **32. Enjeux économiques :**

La puissance économique de l'Union européenne est pour le Maroc le moyen le plus sûr de soutien au développement, mais dont il n'arrive pas encore à bénéficier pleinement. Les réticences européennes se manifestent au sujet du transfert des technologies, des limites imposées aux exportations marocaines vers le marché communautaire et dans l'insuffisance des aides financières.

L'économie marocaine traditionnellement axée sur les échanges avec l'Europe, deuxième puissance technologique du monde, continue de souffrir d'un retard flagrant dans le domaine de la technologie. Il est certain que les secteurs de production ont depuis l'indépendance été maîtrisés par un secteur privé ne manifestant aucun intérêt pour la recherche scientifique en vue de développer ce domaine à très haute valeur ajoutée. Mais, actuellement que les compétences scientifiques sont disponibles en surnombre, l'Europe s'interdit de toute aide. Les activités européennes dans le pays se résument aux constructions mécaniques et autres opérations de montage des moyens électroménagers sans valeur d'innovation technologique. Ce retard reste un facteur discriminant dans la coopération entre les deux partenaires qu'aucune activité ne peut contrebalancer et qui détermine la différence de croissance sur les deux rives qui ne cessera pas de s'aggraver avec le temps. Aussi, l'aboutissement réel de cette politique de co-développement devrait-il trouver un terrain d'entente pour diminuer l'allure de la disparité dans ce domaine. L'idéal serait, pourquoi pas, d'atteindre un jour l'homogénéité des deux côtés de la méditerranée avec des sociétés jouissant des mêmes progrès, d'autant plus que le rendement économique actuel se mesure par l'intensité d'usage des technologies de pointe dans l'investigation socio-scientifique, la sophistication des produits et la communication. Les résultats pourraient s'appuyer sur un partenariat multinational avec une interdépendance poussée des intérêts. Si l'expérience européenne a prouvé cette approche par la mise en commun de potentialités de nations que la guerre a déchiré pendant plus d'un siècle, il n'y a pas de raison de ne pas l'envisager dans la partie occidentale de la méditerranée.

De leur côté, les exportations marocaines vers le marché européen font l'objet de limitations équivalentes. Depuis l'élargissement de 1985, les produits agricoles et textiles ont été soumis à la concurrence des nouveaux admis. En plus, l'Europe accorde des faveurs à des pays tiers comme Israël et les pays de l'Europe centrale et orientale aux dépens de l'offre marocaine. La possibilité de conquête de nouveaux débouchés s'avère difficile d'autant plus qu'il s'agit de

produits périssables et soumis à la concurrence partout dans le monde, surtout en été. Aussi serait-il conforme à l'idée de développement de l'ensemble méditerranéen que l'Europe révise ses mesures de restriction à l'égard des marchandises marocaines, en encourageant d'autres productions de rechange dans ce pays, complémentaires à celles disponibles dans les membres de la communauté ou provenant d'autres pays faisant face aux mêmes contraintes que le Maroc.

Les conséquences de l'évolution de la réglementation et des contrôles dans les pays européens agissent aussi sur la problématique de développement du Maroc. Il s'agit en fait d'une transformation qui a commencé à se radicaliser en Europe dès le début des années soixante après avoir été les imperfections des contrôles de qualité traditionnelle. Le niveau atteint actuellement s'appuie sur des procédures administratives effectuées toujours plus en amont du processus de production et qui se traduisent dans les échanges avec le Maroc par incompatibilité juridictionnelle et des règles aux caractères techniques qui manquent de maîtrise de la part de la partie marocaine. Aussi, pour élucider ces incertitudes qui empêchent l'harmonie du partenariat euro-marocain par l'hétérogénéité des normes juridiques et techniques mises en œuvre, l'Europe participerait-elle à la formation des spécialistes marocains pour établir les mêmes procédures de contrôle en accompagnement du processus de production et l'extension à l'espace marocain de la pratique de la politique de compensation.

Enfin, la part du Maroc dans les aides européennes au développement est insuffisante. Comme il a été démontré précédemment, le volume du soutien européen dans ce domaine est modeste par rapport à d'autres pays dans une situation meilleure, à un moment où il entreprend avec rigueur l'amélioration de ses infrastructures et de nouvelles opérations d'exploration dans les domaines minier et énergétique. L'aide européenne permettrait d'accélérer les travaux entamés et de renforcer les liens de partenariat en gestation. Les potentialités dont ils disposent sont une garantie sûre de tout investissement surtout que ceux-là profiteront à terme pour le développement du sous-ensemble maghrébin.

### **33. Enjeux socioculturels :**

Le domaine social peut-être considéré à son tour l'un des plus sensibles dans les relations euro-maghrébines. C'est la marche pied qui sert aux tendances politiques marocaines d'agir sur la politique nationale à un moment où ses relations avec l'Europe nécessitent d'observer un certain minimum de sérénité pour la prise de décisions d'autant réalistes et équilibrées. Le sujet d'intérêt pour ces tendances est le nombre important de ressortissants marocains en Europe et leurs conditions de vie. Il s'agit essentiellement d'ouvriers recrutés au Maroc par les nations européennes au début des années soixante pour participer à la

reconstruction de ce qui a été démolé lors de la dernière grande guerre. En plus des conditions d'intégration qu'elle juge difficiles, cette population a vécu depuis lors avec une descendance fermement attachée à la culture arabo-musulmane et ne recevant pas l'appui nécessaire à ses orientations dans les pays de sa résidence. Les négociations de partenariat entre L'Unité européenne et le Maroc devraient tenir compte sérieusement de ce facteur dans le but de prendre en considération la possibilité de retour, un jour, de cette catégorie de citoyens au pays d'origine ; sinon elle resterait perdue entre la culture de son pays de naissance où elle juge difficile de continuer à vivre et son pays d'origine sur lequel elle ignore presque tout.

Parallèlement à ce sujet qui nécessite une prise en considération sérieuse, le problème culturel se pose avec acuité de part et d'autre du détroit de Gibraltar. Bien qu'il s'agisse d'une région qui partage l'héritage millénaire des civilisations méditerranéennes, le facteur culturel constitue un élément différenciateur qui pourrait aboutir à une fracture réelle, si chacune des deux rives se cantonne dans son ignorance de l'autre. Il ne faudra pas oublier que ce sont les contacts et les discussions qui ont permis aux allemands et aux français de déposer les armes après une animosité séculaire. Dans la partie ouest de la méditerranée, en plus des séquelles des conquêtes et reconquêtes, la différence de religion et le manque de la volonté de découverte et d'étude, nourrissent une animosité que les rumeurs ne cessent de façonner. Les échanges dans le cadre des visites et de la formation, la multiplication des séminaires et des études sur les sujets d'intérêt commun seraient des procédés de contournement de cet état auquel la fuite des cerveaux ajoute un certain degré de complication.

En effet, il est estimé, au sud en général et pas seulement au Maroc, que le recrutement des hommes de savoir après la fin de leurs études dans les universités européennes ou directement dans leurs pays d'origine est un procédé économique utilisé en Europe pour aggraver l'état de sous-développement des pays d'origine. Cette approche ne devant aucunement aboutir à la limitation des chances de formation des citoyens marocains dans les universités européennes et les échanges en général dans le domaine du savoir, elle serait contournée par un accord entre les deux partenaires de remettre les cadres à leur pays d'origine dès la fin de leurs études. Sinon, les secteurs d'éducation et de recherche continueront de souffrir d'un tel manque qui ne manque pas d'effet sur le développement.

Enfin, ce sont les problèmes qui agissent sur l'entente euro-marocaine et que le Maroc devrait mettre à profit ses potentialités, particulièrement ses richesses halieutiques pour en influencer des solutions profitables au développement de tout le bassin méditerranéen. Le soutien européen à cette volonté est le seul moyen d'en réaliser les objectifs.

## **Conclusion :**

Les préférences marocaines pour une politique d'échanges économiques avec l'Europe s'inscrivent dans une tradition qui a longtemps bénéficié de la proximité géographique, de la complémentarité de ressources naturelles et humaines ainsi que de l'influence culturelle de deux rives de la méditerranée. Pendant la deuxième moitié du vingtième siècle et particulièrement au lendemain de l'évincement du monde communiste, des changements survenus dans les relations internationales ont suscité la nécessité d'une réorganisation de l'échiquier méditerranéen, pour tenir compte des nouvelles approches politiques universelles et le souci européen de donner à l'environnement sécuritaire méditerranéen un caractère durable. Le développement des pays de la rive sud vue comme une garantie majeure de l'état de sécurité recherché devrait reposer sur la mise à profit des potentialités économiques de ces derniers, en vue d'une meilleure complémentarité, à travers la formation du sous-ensemble maghrébin.

L'union du Maghreb arabe dont le processus de création a été enclenché à la fin des années 1990 pour rejoindre cette vision communautaire ne semble pas profiter de l'appui de l'Europe occupée par les problèmes des pays de l'Est, de la situation dans les Balkans et des signes d'une hégémonie américaine plus prononcés qu'auparavant. Le Maroc aspirant à l'aboutissement d'une politique de développement entamée dès son indépendance, s'est trouvé confronté au désintérêt européen à l'égard d'un Maghreb déchiré par une situation qui n'est pas non parvenu à se défaire de l'héritage politique et socio-économique de l'ère bipolaire. Aussi, largement influencée par une opinion publique ambitieuse et confiante dans les valeurs adoptées depuis un demi-siècle, le Maroc a-t-il annoncé sa volonté de continuer son entreprise de développement économique hors de la sphère maghrébine non encore mûre politiquement.

Dans cette volonté, les mesures marocaines concernant de réduire l'activité de pêche au seul domaine national ont eu des répercussions sur l'aboutissement du partenariat euro-marocain. Les réticences des pays européens sont liées, d'une part à la sauvegarde des intérêts de leurs opérateurs dont la tradition de pêche dans les eaux marocaines a été accompagnée d'un effort de développement du secteur difficile à compenser, et d'autre part par la crainte de l'éventuelle incapacité du Maroc d'assurer l'approvisionnement du marché européen de cette matière largement sollicitée. Cependant, contrairement aux craintes européennes, la décision marocaine prend plus en compte le danger d'épuisement des ressources halieutiques de ses côtes atlantiques. Mieux encore, le Maroc vise plutôt à intégrer la question de la pêche dans le processus général des négociations pour un partenariat qui prennent en considération tous les

problèmes qui le lient à l'Europe et qui ont un impact sur l'aboutissement de sa politique de développement. Des problèmes dans l'ensemble d'ordre politique, économique et socio-culturels, dont la solution renforcerait l'action de l'état marocain dans la poursuite des réformes inhérentes à l'environnement du nouvel ordre mondial et à la nécessité pour le pays de rester un lien entre l'Europe et l'Union du Maghreb arabe pour l'établissement des conditions de stabilité tant souhaitées dans la région.

## **REMERCIEMENTS**

En accompagnement de ce modeste travail, je tiens à remercier l'Amiral François CARON pour l'aide et les conseils qu'il m'a apportés. Je remercie aussi le Colonel LAFONTAINE, cadre professeur qui n'a ménagé aucun effort pour servir de guide et d'exemple au Groupe D3 au sein duquel j'ai passé, dans cette prestigieuse institution, une session pleine de bénéfices dans tous les domaines. Je remercie aussi mes camarades de promotion pour tout leur soutien.



# **TABLE DES MATIERES**

<b>Introduction</b>	<b><u>Page</u> 1</b>
<b><u>Premier partie</u> : Une coopération incompatible avec la réalité</b>	<b>5</b>
11. Nature de la coopération euro-marocaine	5
12. Situation actuelle de l'UMA	7
13. Le Maroc : Nécessité d'une action séparée de développement	11
<b><u>Deuxième partie</u> : La pêche maritime dans les relations euro-marocaines</b>	<b>15</b>
21. Les raisons de la gestion nationale du domaine de la pêche	15
22. L'approche européenne de la question de la pêche	19
23. La contrainte environnementale	22
<b><u>Troisième partie</u> : Une approche de coopération euro-marocaine</b>	<b>26</b>
31. Enjeux politiques	26
32. Enjeux économiques	28
33. Enjeux socio-économiques	29
<b><u>Conclusion</u> :</b>	<b>31</b>

## **BIBLIOGRAPHIE**

- **J. LUCCINI et M. VOELCKEL, Droit de la mer**
- **J. TOUSCOUZ et ALII, La communauté économique européenne et la méditerranée. Quelle coopération?, acte du colloque CEDECE, Paris: 1982, P. 434**
- **F. FERAL, revue franco-maghrébine de droit, N° 5, P. 221**
- **Rapport général de la commission européenne 1997, politique de la pêche**
- **La mer en chiffres, Royaume du Maroc, Ministère des pêches maritimes, 1999**